

FABRICANTS, CONDITIONNEURS ET DISTRIBUTEURS DE LUBRIFIANTS

Les agréments seront retirés aux contrefacteurs

Les agréments octroyés aux fabricants, conditionneurs et distributeurs de lubrifiants et produits dérivés seront retirés en cas de contrefaçon avérée et de non-conformité aux normes. Les stations-services sont tenues de mettre en place un système de récupération avant le 29 juillet 2012 sinon elles seront fermées.

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - S'adressant hier à des représentants de la société Naftal et de l'Union nationale des investisseurs et promoteurs de relais et stations-services (Uniprest), réunis lors d'une journée d'étude, le directeur de l'énergie au ministère de l'Energie et des Mines, Mustapha Hanifi, a assuré qu'une «opération d'assainissement» du réseau de distribution des lubrifiants va être lancée.

Elle touchera plus d'une centaine d'opérateurs qui ont reçu, durant la décade écoulée, des agréments pour la fabrication, le conditionnement et la distribution de ce

type de produit pétrolier. Ces agréments seront retirés en cas de contrefaçon avérée et fabrication de produits qui ne répondent pas aux normes. Et d'autant que l'investissement dans ce domaine s'avère peu coûteux.

Et même si une polémique a failli éclater à ce propos entre le président du syndicat d'entreprise Naftal et le président de l'Uniprest. Néanmoins, le président de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH), Noureddine Cherouati, a précisé que le secteur de l'énergie et des mines travaille au renforcement de la veille et au respect des normes spéci-

ifiques au raffinage, de blindage et d'ordre technique. Ainsi, les stations-services qui ne disposeront pas d'un système de récupération des déchets et matières dangereuses au 29 juillet 2012 seront fermées.

Une mesure dictée par la loi des hydrocarbures revue en 2005.

Cela étant, le responsable de l'ARH a affirmé que le marché des lubrifiants est «libre» et que l'importation de lubrifiants est ouverte mais conditionnée par la conformité aux normes. Noureddine Cherouati répondait à un cadre central de Naftal qui a soulevé le problème de la pénurie de lubrifiants et la nécessité de recourir à une importation «massive».

Quant à cette journée d'étude, elle a porté sur la promotion de l'investissement dans les activités de stockage et de distribution des produits pétroliers.

360 projets de stockage patinent

Parrain de cette rencontre, le ministre de l'Energie et des Mines, Chakib Khelil, a estimé que l'ouverture de ce secteur, engagée depuis 1997, a permis «de développer et de densifier l'infrastructure dans ce domaine». Cette ouverture a permis l'émergence de 5 sociétés de distribution de carburant et 15 sociétés spécialisées dans l'emplissage de GPL. Ainsi, depuis 1997 et jusqu'à fin juin 2008, 550 infrastructures ont été réalisées et sont opérationnelles dont 259 stations-services nouvelles et 152 extensions. Au cours du premier semestre 2008, 14 infrastructures ont été mises en service à travers le territoire national. Pourtant, si 203 projets sont déjà en cours de réalisation, plus de 360 patinent cependant. En fait, selon le bilan présenté par Mustapha Hanifi, des autorisations ont été accordées à quelque 1 118 opérations tant opérationnelles qu'en chantiers. Quoique des contraintes liées notamment

aux difficultés d'obtention d'autorisations locales, aux lenteurs dans l'octroi de permis de construire, à des difficultés d'obtention de crédits bancaires ou de foncier brident quelque peu l'évolution du secteur. Néanmoins, Chakib Khelil a assuré que les marges de distribution qui ne permettaient pas une rentabilité suffisante aux investissements ont été ajustées. Ce qui n'a pas manqué, dira le ministre, de «rendre plus attractif l'investissement dans cette activité. En atteste l'engagement actuel des opérateurs privés pour l'investissement dans cette activité». A condition que cette ouverture réponde, selon le président du syndicat d'entreprise Naftal, aux principes de la concurrence loyale, de la transparence et du partenariat mutuellement avantageux et qu'elle préserve les intérêts des 29 600 employés de la société nationale Naftal dont le représentant a estimé que «le moment n'est pas de verser dans la provocation».

C. B.

NAFTAL SE CONFORME À LA LOI DES HYDROCARBURES

Séparation des activités de stockage et de commercialisation

Conformément aux dispositions de la loi relative aux hydrocarbures et aux décrets exécutifs 08-289 et 08-290 du 20 septembre 2008, la société Naftal a séparé les activités de stockage, dévolues au Gestionnaire infrastructures de stockage (GIS), de celles de la commercialisation. En ce sens, un contrat et un protocole d'accord ont été signés hier entre, d'une part, la branche carburants Naftal agissant en qualité de GIS et la branche commercialisation agissant en qualité de distributeurs de carburants, et d'autre part, entre la division marché intérieur de Sonatrach en tant que fournisseur et la

branche GPL de Naftal agissant en tant que distributeur GPL. Ces deux accords définissent les relations contractuelles, les conditions d'utilisation des infrastructures, d'approvisionnement en GPL et la rémunération. En rappelant que les deux décrets sus-cités visent l'accès libre à tous les opérateurs, aux installations de stockage et de transport des produits pétroliers moyennant le paiement d'un tarif non discriminatoire. Et que la loi prévoit la mise en place d'une caisse de péréquation et de compensation des tarifs de transport des produits pétroliers.

C. B.

CONVERSION DES VÉHICULES AU GPL-CARBURANT

Naftal prône un partenariat avec les concessionnaires automobiles

Des contacts sont en cours entre la société de commercialisation et de distribution de produits pétroliers Naftal et l'association des concessionnaires automobiles. Prônant un partenariat en ce domaine, le P-dg de Naftal, Saïd Akretche, a indiqué que ces contacts portent sur la conversion de véhicules aux GPL-carburant ou Sirghaz, voire l'importation de véhicules déjà équipés de kits GPL-C.

C. B.

MÉLANGE DE GASOIL

DANS L'ESSENCE

SUPER

Le P-dg de Naftal

«assume»

Le P-dg de la société de commercialisation et de distribution des produits pétroliers, Naftal, a affirmé hier qu'il «assume» l'incident qui s'est produit la semaine dernière au niveau de certaines stations-services de la capitale. En effet, du gasoil s'est mélangé dans l'essence super, provoquant des dysfonctionnements mécaniques pour certains véhicules.

Tout en affirmant que Naftal prendra en charge l'indemnisation des clients, si la preuve est apportée, Saïd Akretche a indiqué que ce genre d'incident ne se reproduira plus. Comme il a affirmé que le programme de maintenance des infrastructures a montré quelques lacunes. Toutefois, le programme de modernisation des stations-services (dont celles en gérance libre) se poursuivra, dira-t-il.

A Alger, ce programme a déjà concerné six stations-services et 6 autres stations vont être réhabilitées. A charge, cependant, de trouver des entreprises de réalisation capables et que la réhabilitation engagée ne constitue pas un surcoût à la distribution.

En relevant que Naftal dispose au niveau national de 1965 stations-services dans son réseau et de 670 en gérance libre. La capitale en compte près de cent dont la moitié relève de la gérance libre.

C. B.

RENOUVEAU RURAL ET AGRICOLE

Rachid Benaïssa passe à l'acte

De nouvelles mesures pour le leasing (location-vente) du matériel agricole ont été prises.

Le gouvernement a décidé de supprimer la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur les crédits de leasing du matériel agricole fabriqué localement, a annoncé le ministre de l'Agriculture, M. Rachid Benaïssa, dans un point de presse tenu en marge de sa visite de travail effectuée hier à Constantine où il a présidé la cérémonie de signature des contrats de performance du Renouveau rural et agricole pour les quatorze wilayas de l'Est. Oum-El-Bouaghi, Batna, Jijel, Biskra, Tébessa, Sétif, Skikda, Annaba, Guelma, Tarf, Khenchela, Souk-Ahras, Mila et Constantine en l'occurrence. Ainsi, le ministre a précisé que la subvention de l'Etat en la matière oscille entre 30 et 40 % du prix du matériel, et ce, en fonction de sa nature. Rappelons que cette pratique de leasing du matériel agricole fabriqué localement, gelée depuis la mi-août dernier suite à la liquidation de la Salem-Banque (Société algérienne de leasing mobilier), a été déléguée, depuis, à la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR). Une commission ad hoc a été installée par le gouvernement à l'époque pour faire des propositions visant à relancer l'activité. En tout cas, avancera M. Benaïssa, ces mesures seront valorisées dans le cadre des contrats de performance du Renouveau rural et agricole. Une stratégie qui vise, selon les termes du conférencier, à redonner à la campagne sa place dans l'économie nationale. Le ministre, qui a disserté longuement à l'occasion sur le projet du Renouveau rural et agricole, a expliqué que l'application de cette stratégie, administrée par un plan s'étalant de 2009 à 2014, s'articule autour de la mise en synergie des potentialités ayant trait au secteur de l'agriculture et l'accompagnement de l'agriculteur, créateur de richesse, pour moderniser son outil de travail afin d'améliorer la production agricole. Une entreprise qui passe impérativement par l'amélioration des conditions de vie dans la campagne, ajoutera le ministre qui certifiera que la réalisation du Renouveau agricole et rural n'est pas l'affaire des services agricoles uniquement, mais de tout le monde. Dans le même sillage, le ministre a fait part du diagnostic établi

par les services de son département s'agissant du secteur de l'agriculture sur la base duquel a été élaborée cette stratégie. Ce diagnostic fait état, notamment, de la «dispersion des efforts et des potentialités». Les services agricoles devront donc «veiller au recentrage de tous les éléments concernés pour atteindre les objectifs tracés. Des objectifs qui consistent en la modernisation de la campagne, la diversification des activités économiques dans la campagne, la protection des richesses nationales et la revalorisation du patrimoine rural. Notons que la mise en œuvre de la politique du renouveau rural et agricole est passée par trois étapes, à savoir une expérience pilote qui a vu la naissance des cellules rurales d'animation en 2007, sa consolidation en 2008 et sa généralisation qui vient de commencer avec la signature des contrats de performance en 2009. Une politique conçue, rappelons-le, par le ministre délégué chargé du renouveau rural. Un travail de communication s'impose donc, selon M. Benaïssa, pour réussir la généralisation de cette opération de développement. «C'est aux services agricoles d'aller sur le terrain pour informer le paysan des nouvelles mesures prises pour dynamiser le secteur et lui expliquer les procédures qui lui permettent de bénéficier des différents dispositifs d'aide à la production et également à l'insertion professionnelle. Une évaluation se fera tous les trois mois pour connaître l'avancement du projet», dira le ministre devant la presse.

Enfin, il convient de noter que le département de Benaïssa aspire à augmenter la production agricole du pays à hauteur de 60 % d'ici 2014. Un objectif calculé sur la base d'une croissance annuelle de l'ordre de 8 % en matière de production aussi bien animale que végétale. Sur un autre plan, le ministre a mis l'accent sur le concept d'«interprofession» comme élément de régulation dans le marché des produits agricoles. «Nous essayons de créer une dynamique interprofessionnelle pour permettre la création d'offices à l'instar de celui des céréales et légumes secs pour faire face aux fluctuations des prix de ces produits», dira-t-il. A ce sujet, il avouera que n'était-ce l'aisance financière de ces dernières années, le pays aurait souffert de la crise alimentaire mondiale de l'année précédente.

L. H.